



Projet Harmonisation et Amélioration des Statistiques en Afrique
de l'Ouest et du Centre (HISWACA SOP2) P180085

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DE LA COMMISSION DE LA CEMAC



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ii
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	ii
<u>I.</u> INTRODUCTION	1
I.1. Description du Projet	1
I.1 Objectif général du projet	1
I.2 Composantes principales du projet.....	1
I.4. Cadre environnemental et social	2
<u>II.</u> DESCRIPTION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DE LA COMMISSION DE LA CEMAC	3
II.1. Objectifs du PMPP-CEMAC	3
<u>III.</u> IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU REGIONAL.....	3
III.1. Méthodologie.....	4
III.2. Parties prenantes concernées et intéressées au niveau régional	4
III.3 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables ou niveau régional.....	5
<u>IV.</u> PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	5
IV.1. Résumé de la participation des parties prenantes régional à la préparation du projet.....	5
IV.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	6
IV.3. Plan de mobilisation des parties prenantes.....	7
IV.4. Stratégies de communication et de consultation	8
<u>V.</u> RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP-CEMAC	9
V.1. Ressources	9
V.2. Fonctions et responsabilités de la direction	10
<u>VI.</u> MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES	11
<u>VII.</u> SUIVI ET RAPPORTS	11
VII.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP-CEMAC	12
VII.2. Rapport aux groupes de parties prenantes	12
ANNEXES	13
Annexe 1 : Comptes rendus de réunions et de consultations précédents	14
Annexe 2 : cartographie des parties prenantes régionales	15
Annexe 3 : Formulaire d'enregistrement de la plainte.....	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Composantes et sous-composantes du projet HISWACA	2
Tableau 2: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes régionales	7
Tableau 3: Stratégie de Divulgence de l'Information.....	8
Tableau 4:Processus de Consultation (Dialogue Bidirectionnel)	9
Tableau 5: Budget pour la mise en œuvre du PMPP de la Commission de la CEMAC.....	10
Tableau 6: Mécanismes de règlements des plaintes	11
Tableau 7: Comptes rendus de réunions et de consultations	14
Tableau 8: cartographie des parties prenantes régionales	15

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique d'Afrique subsaharienne
BNS	Bureau National des Statistiques
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGGES	Cadre Général de Gestion Environnementale et Sociale
CGGMO	Cadre Général de Gestion de la Main d'Œuvre
CGMPP	Cadre Général de Mobilisation des Parties Prenantes
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels / Harcèlement sexuel
ENSAE	École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée d'Abidjan
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
HISWACA	Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
IFC	Société Financière Internationale (<i>International Finance Corporation</i>)
INS	Institut National de la Statistique
INEGE	Institut National de la Statistique de la Guinée Équatoriale
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PMPP-CEMAC	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la Commission de la CEMAC
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
SOP2	Deuxième Phase de la Série de Projets (HISWACA)
SSN	Système Statistique National
UA	Union Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UGP	Unité Régionale de Coordination au sein de la CEMAC
VBG	Violences Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

I.1. Description du Projet

Les interventions du Programme d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) sont conçues pour aider les pays participants et les organismes régionaux à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à ce que les normes internationales soient adoptées et que les soUGPes de données et les indicateurs les plus importants soient produits pour suivre et informer les programmes de développement nationaux et internationaux. En plus de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine. Le projet met également l'accent sur les réformes institutionnelles visant à améliorer la coordination des Bureaux Nationaux des Statistiques (BSN), tout en renforçant la capacité à améliorer la qualité, l'accessibilité et la diffusion des données collectées. Le Programme comprend des stratégies complémentaires au niveau national et régional pour répondre aux contraintes financières et de capacité pour une meilleure collecte de données, l'harmonisation et l'apprentissage entre pairs. Il est constitué d'une série de projets qui se chevauchent dans leur chronologie et s'adressent à de multiples bénéficiaires qui sont confrontés à des faiblesses communes en matière de performance, telles que définies dans le contexte sectoriel, et qui partagent des objectifs de développement communs.

I.1 Objectif général du projet

L'objectif de développement du Projet est *"d'Améliorer la performance statistique des pays, l'harmonisation régionale, l'accès aux données et leur utilisation, et renforcer la modernisation du système statistique dans les pays participants."*

I.2 Composantes principales du projet

Les activités du Projet sont regroupées en quatre composantes visant à accélérer globalement la performance statistique et l'harmonisation statistique des pays participants, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1: Composantes et sous-composantes du projet HISWACA

Composante 1 Harmonisation et production de statistiques de base utilisant les normes internationales de qualité des données	Composante 2 Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données	Composante 3 Construction, mise à niveau et modernisation de l'infrastructure physique	Composante 4 Gestion, suivi et évaluation du projet
Coordination régionale et adoption de normes harmonisées de qualité des données Production de statistiques démographiques et socioéconomiques Production de statistiques sur les secteurs réel et fiscal Production de statistiques sur l'agriculture et le changement climatique Conservation des données administratives sectorielles et infranationales.	Modernisation statistique des BNS Réformes institutionnelles pour certains systèmes statistiques nationaux (SSN) Renforcer le capital humain Accessibilité et diffusion des données Utilisation et analyse des données pour éclairer les politiques publiques	3.1 Construction et amélioration de l'infrastructure de certains bureaux nationaux de statistique (BNS) et écoles régionales de statistique 3.2 Modernisation des TIC et de l'infrastructure statistique des BNS et des écoles nationales de statistique	4.1 Gestion du Projet 4.2 Suivi des résultats du projet et de la satisfaction des utilisateurs
US\$ 273.9 M	US\$ 50.8 M	US\$ 101.6 M	US\$ 23.7 M

I.3. Emplacement du Projet

Le projet est mis en œuvre en deux phases:

1. La première phase (SOP 1 ; P178497) appuie les pays d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Gambie.
En outre, le projet soutient la Direction de la recherche et des statistiques de la Commission de la CEDEAO et l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC), pour faciliter leurs rôles de coordination et de plaidoyer ;
2. La seconde phase (SOP 2 ; P180085 ; le Projet) porte sur 5 pays de l'Afrique centrale : le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Gabon et la République du Congo. En outre, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sera soutenue en tant qu'organisation régionale.

I.4. Cadre environnemental et social

Le projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) est préparé au titre du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale. Conformément aux exigences de la **Norme Environnemental et Social 10 (NES10)** relative à **l'Engagement des Parties Prenantes**, chaque entité bénéficiaire ou impliquée dans la mise en œuvre du projet doit se doter d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) visant à assurer une information régulière, une consultation active et une implication effective des parties concernées par le projet, tout au long de son cycle de vie.

La Commission de la CEMAC, en tant qu'entité de coordination régionale, a élaboré le présent PMPP afin de définir une stratégie claire et structurée d'interaction avec les parties prenantes de niveau régional.

II. DESCRIPTION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DE LA COMMISSION DE LA CEMAC

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré par la Commission de la CEMAC dans le cadre de sa mission de coordination régionale du projet HISWACA – SOP 2. Ce plan définit les principes, les modalités, les outils et les responsabilités en matière d'engagement des parties prenantes à l'échelle régionale.

Le PMPP de la Commission de la CEMAC s'inscrit dans le cadre du Cadre Général de Mobilisation des Parties Prenantes (CGMPP) adopté au niveau régional, et en conformité avec la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES10) de la Banque Mondiale.

II.1. Objectifs du PMPP-CEMAC

Le PMPP de la Commission de la CEMAC a pour finalité de structurer et d'organiser les modalités d'engagement des parties prenantes à l'échelle régionale dans le cadre de la mise en œuvre du projet HISWACA SOP 2. Il s'agit d'un outil stratégique et opérationnel qui vise à promouvoir une participation inclusive, transparente et constructive de tous les acteurs concernés par le projet, tout au long de son cycle de vie.

De manière spécifique, le PMPP CEMAC vise à :

- Assurer une diffusion régulière, claire et accessible de l'information sur le projet, ses objectifs, ses composantes, ses activités et ses résultats attendus auprès des parties prenantes régionales ;
- Faciliter une consultation efficace, constructive et continue avec les parties prenantes, notamment les institutions régionales partenaires, les représentants des États membres, les organisations de la société civile régionale, les partenaires techniques et financiers, et les autres entités intéressées par le projet ;
- Promouvoir la transparence et la redevabilité de la Commission de la CEMAC dans sa fonction de coordination régionale du projet, en garantissant l'accès à l'information et en répondant aux préoccupations exprimées ;
- Renforcer la collaboration interinstitutionnelle régionale, notamment entre la CEMAC, AFRISTAT, STATAFRIC, les institutions statistiques régionales et continentales, dans une logique d'harmonisation des approches et des pratiques ;
- Mettre en place des mécanismes appropriés de collecte, d'analyse et de prise en compte des retours et suggestions émanant des parties prenantes, afin d'ajuster les actions régionales en fonction des besoins et attentes exprimés ;
- Veiller à l'inclusion des groupes sous-représentés ou potentiellement marginalisés dans les espaces de dialogue, en tenant compte des ONGs des Peuples Autochtones ;
- Garantir la cohérence avec le Cadre Général de Mobilisation des Parties Prenantes (CGMPP) adopté pour l'ensemble de la région CEMAC dans le cadre du projet HISWACA.

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU NIVEAU REGIONAL

III.1. Méthodologie

L'identification des parties prenantes constitue une étape fondamentale du processus de mobilisation. Elle permet de déterminer les individus, groupes ou institutions qui ont un intérêt, une influence ou un rôle dans la mise en œuvre du projet HISWACA à l'échelle régionale.

Afin de respecter les meilleures pratiques, les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes sont appliqués :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet** : Des consultations publiques sur le projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation ;
- **Participation éclairée et retour d'information** : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité** : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.
- **Flexibilité** : si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie s'adapte à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

III.2. Parties prenantes concernées et intéressées au niveau régional

Les parties prenantes régionales peuvent être classées en deux catégories selon leur niveau d'influence, leurs attentes, leurs rôles ou leurs domaines d'intérêt : (i) les parties concernées, ce sont les acteurs institutionnels ou groupes de personnes impactés directement par les activités du projet à l'échelle régionale, plus précisément :

le Comité Régional de pilotage du projet ; l'UGP au niveau régionale (UGP-R) du projet ; les différents directions de la Commission de la CEMAC impliqués dans le projet ; les UGP nationaux des pays membres, les INS, BNS ou DGS, Ministères sectoriels des pays membres et les communautés académiques régionales, y compris les

grandes écoles statistiques (ISSEA, etc.) ; (ii) les autres parties intéressées, ce sont des entités ou groupes non directement impactés par le projet, mais qui contribuent à sa mise en œuvre, qui suivent les résultats du projet ou sont concernés à d'autres titres, les acteurs suivants entrent dans cette catégorie: les Partenaires Techniques (AFRISTAT, FAO, UNFPA, etc.) ; les Institutions communautaires (PREF-CEMAC, CPAC, PRASAC, CEBEVIRAH, BEAC, UEMOA / CEDEAO etc) ; les parlementaires; les utilisateurs externes des données (Établissement de recherche étrangers et universités, les agences des Nations unies, les Institutions Financières Internationales , les agences bilatérales ONGs internationales) ; les Organisations de la Société Civile régionale (Associations professionnelles et universitaires actives dans la recherche ou l'analyse des données statistiques, ONGs intervenant dans les domaines du développement, des données ouvertes, de la gouvernance, du genre, etc, organisations non gouvernementales sous-régionales des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale etc) ; les cadres régionaux en charge de la planification statistique ou de la gouvernance des données (STATAFRIC, etc.) ; les médias et plateformes régionales de communication et les fournisseurs et prestataires de services régionaux.

III.3 Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables ou niveau régional

Ce sont les groupes qui, même s'ils sont parties prenantes, risquent de rencontrer des obstacles spécifiques à l'accès à l'information, à la participation ou aux bénéfices du projet, dans cette catégorie se trouvent *les Organisations Non Gouvernementales sous-régionales des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale.*

IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

IV.1. Résumé de la participation des parties prenantes régional à la préparation du projet

Dans le cadre de la préparation du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA-SOP2), certaines réunions de consultation ont été organisées par la Commission de la CEMAC en collaboration avec les parties prenantes régionales concernées :

Une première réunion s'est tenue le 4 mai 2023 en ligne avec une participation de 24 personnes des différentes institutions régionales à savoir : les représentants des INSS, des organisations régionales et internationales partenaires, notamment la Commission de la CEMAC, la BEAC, le PREF-CEMAC, le CPAC, le PRASAC, la CEBEVIRHA, l'ISSEA et la Banque Mondiale.

Cette rencontre avait pour objectifs de:

- présenter les grandes lignes du projet HISWACA-SOP2, sa portée régionale et son financement par la Banque Mondiale ;
- souligner l'alignement stratégique du projet avec le Programme Statistique de la CEMAC (STAT-CEMAC) ;
- sensibiliser sur l'élaboration des instruments environnementaux et sociaux nécessaires à l'approbation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale.

Les parties prenantes ont exprimé leur adhésion au projet et ont recommandé :

- de garantir la mise en place rapide d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de la Commission ;
- d'assurer une coordination efficace des activités régionales et nationales ;
- de prendre en compte de manière prioritaire les aspects environnementaux, sociaux et de genre.

Une seconde réunion de consultation a eu lieu le 12 mai 2023, également en ligne, avec les Organisations Non Gouvernementales représentant les peuples autochtones et les communautés locales traditionnelles d'Afrique centrale, notamment REPALEAC et MBOSCUDA. Cette session qui avait réuni un total de 13 membres et avait été co-présidée par les consultants en sauvegardes environnementales et sociales et les spécialistes de la Banque Mondiale, a permis :

- d'informer les représentants autochtones sur les objectifs, composantes et impacts potentiels du projet ;
- de recueillir leurs perceptions, inquiétudes et propositions pour une mise en œuvre inclusive ;
- de discuter des mécanismes de gestion des risques, notamment les VBG, les conditions de travail, l'accès à l'information, et les barrières culturelles ou géographiques.

Les participants ont insisté sur :

- l'importance d'impliquer systématiquement les peuples autochtones dès les premières phases du projet ;
- la reconnaissance de leurs savoirs et structures communautaires pour renforcer la fiabilité des statistiques ;
- la nécessité d'adapter les méthodes de collecte d'information à leurs réalités (mobilité, langues, périodes d'activités traditionnelles, etc.) ;
- la formation et le recrutement de jeunes issus des communautés autochtones dans les activités du projet.

Ces deux rencontres ont constitué des étapes essentielles pour garantir un processus participatif et inclusif. Les recommandations formulées ont été prises en compte dans la conception du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

IV.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Afin de répondre aux besoins susmentionnés, différentes méthodes et outils d'engagement sont proposées comme indiqué ci-dessous :

- **Réunions de consultation multi-acteurs**, avec des ordres du jour structurés et des comptes rendus disponibles pour tous les participants ;
- **Groupes de discussion ciblés** (focus group discussions) ;
- **Entretiens individuels et consultations bilatérales**, pour les parties prenantes clés, les décideurs et les groupes techniques spécialisés ;
- **Canaux numériques** : plateformes virtuelles (Zoom, Teams), groupes WhatsApp pour les échanges informels et partages d'information ;
- **Outils traditionnels de communication** ;

- **Visites de terrain régulières** dans les institutions partenaires et les communautés bénéficiaires pour entretenir un dialogue direct.
- **Etc.**

Tous ces outils et méthodes seront utilisés de manière complémentaire pour assurer un dialogue inclusif, continu et respectueux.

IV.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Tableau 2: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes régionales

Étape du projet	Date/période approximatives	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes spécifiques CEMAC (Cible)	Responsables
Préparation du projet	Mai 2023	Présentation du projet HISWACA-SOP2, identification des parties prenantes, sensibilisation sur les exigences environnementales et sociales.	Réunion virtuelle formelle	INS, Commission de la CEMAC, UGP nationaux, PTFs, ISSEA, PREF-CEMAC, PRASAC, CEBEVIRHA, CPAC, BEAC, etc.	UGP, Consultants environnementaux et sociaux, Banque mondiale
Préparation du projet	Mai 2023	Consultation ciblée avec les organisations régionales des Peuples Autochtones pour recueillir leurs préoccupations et propositions.	Réunion virtuelle formelle	REPALEAC, MBOSCUA, ONG des PA	Consultants sociaux de la CEMAC, des pays membres ; BM .
Préparation du projet	Août – Oct. 2023	Validation du CGCGES, PGMO, PMPP, PEES, analyse des commentaires des parties prenantes	Réunions techniques et virtuelles,	INS, Commission de la CEMAC, PTFs, ISSEA, PREF-CEMAC, PRASAC, CEBEVIRHA, CPAC, BEAC, etc.	Spécialistes environnementaux et sociaux du BM
Lancement du projet	Nov. 2025	Information sur la structure de gouvernance, les rôles et responsabilités, calendrier initial du projet	Communiqués de presse, affiches, courriels, site web,	Commission CEMAC, Institutions régionales, (BEAC, PREF-CEMAC etc), Parlements régionaux, Médias sous-régionaux, pays membres, PTFs	UGP, INS, CEMAC, communication institutionnelle
Mise en œuvre	(2025-2028)	Coordination de l'harmonisation des normes statistiques régionales.	Réunions du Comité de Pilotage (CRP), Ateliers techniques régionaux.	Directions Techniques de la Commission, Experts des INS nationaux, Experts des UGP nationales et régionale, ministères sectoriels des pays membres, Institutions régionales, AFRISTAT, UNFPA, autres PTs et BM.	Coordonnateur-R UGP-R / Experts Statistiques
Mise en œuvre du projet, consultations spécifiques – groupes vulnérables	2025– 2028	Suivre l'intégration effective des ONGs des PA. Prise en compte des besoins spécifiques (langue, accessibilité, genre, participation aux enquêtes, mécanismes de plainte)	Réunions trimestrielles (en ligne) avec les experts E&S des pays, discussions avec leaders des PA, rapports des pays etc	ONGs PA, OSC	UGP-R/experte Sociale
Mise en œuvre	2025 et en continu	Communication sur les réformes institutionnelles au niveau communautaire.	Bulletins d'information de la CEMAC, Site Web institutionnel, Communiqués de presse régionaux, réunions régionales.	Commission CEMAC, Institutions régionales, (BEAC, PREF-CEMAC etc), Parlements régionaux, Médias sous-régionaux, pays membres, PTFs	Spécialiste en Communication UGP-R

Étape du projet	Date/période approximatives	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes spécifiques CEMAC (Cible)	Responsables
Mise en œuvre	2026 (et en continu)-	Renforcement des capacités régionales et modernisation de l'ISSEA.	Ateliers de formation régionaux, réunions de validation de curricula, Visites de supervision.	Direction et étudiants de l'ISSEA, UGP-R, Écoles de statistique (ENSAE, etc.), Consultants régionaux.	UGP-R / Direction de l'ISSEA
Suivi et Évaluation	À partir de septembre 2025 (continue pendant le projet)	Redevabilité sur les sauvegardes environnementales et sociales (E&S) au niveau régional.	Rapports de suivi trimestriels partagés, Réunions de consultation sur le MGP régional.	UGP-R, Commission de la CEMAC, OSC régionales (REPALEAC, MBOSCUA), Institutions régionales, Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale), UGP nationaux.	Coordonnateur-R UGP-R / Experts ESSS, Experts S&E.
Suivi et Évaluation	2026 (et en continu)-	Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) régional.	Ligne verte, Boîtes à plaintes au siège, Réunions de médiation régionale.	Personnel de l'UGP-R, consultants internationaux, prestataires de services de la Commission.	Expert Social-R(CEMAC)
Suivi et Évaluation	2025 – 2028	Mise à jour continu sur l'avancement du projet, difficultés, adaptations nécessaires, feedback continu des parties prenantes	Réunions annuelles, rapports partagés en ligne, groupes de discussion, lettres officielles	Commission CEMAC, UGP-R Institutions régionales, (BEAC, PREF-CEMAC etc), Parlements régionaux, Médias sous-régionaux, pays membres, PTFs	Coordonnateur-R, UGP-R / Experts S&E.
Clôture du projet	2029	Bilan du projet, consultation sur les résultats, leçons apprises et plan de pérennisation	Ateliers régionaux, forums publics, publications de rapports, entretiens individuels, tables rondes	Commission CEMAC, UGP-R Institutions régionales, (BEAC, PREF-CEMAC etc), Parlements régionaux, Médias sous-régionaux, pays membres, PTFs	UGP-R/Experts S&E, C. CEMAC, Banque mondiale
Clôture du projet	2029	Présenter les résultats finaux, recueillir les leçons apprises auprès OSC, notamment sur les ONGs des PA	Forums régionaux inclusifs, consultations ciblées, témoignages filmés, documentation en version simplifiée etc.	REPALEAC, MBOSCUA, ONG des PA	UGP-R/ Experte Sociale, C. CEMAC, Banque Mondiale

IV.4. Stratégies de communication et de consultation

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes, ainsi que l'état d'avancement général du projet

Tableau 3: Stratégie de Divulgence de l'Information

Informations à communiquer	Canaux de communication	Langues	Fréquence	Responsabilités
Instruments ESSS finaux : PMPP, PGMO, ERS, PGRS et PEES.	Site web de la CEMAC, bureaux de l'UGP-R, affiches.	Français, Anglais et Espagnol.	Au démarrage et après chaque mise à jour.	UGP-R/ expert en communication, experts ESSS
Gouvernance : PTBA régional et état d'avancement du projet.	Bulletins d'information électroniques et site web institutionnel.	Français et Anglais.	Annuelle / Semestrielle.	UGP-R/ expert en communication, expert

Informations à communiquer	Canaux de communication	Langues	Fréquence	Responsabilités
				en S&E, experts statistiques.
Modernisation ISSEA : PGES spécifique aux travaux de l'ISSEA.	Tableaux d'affichage à l'ISSEA et site web de la Commission.	Français.	Avant le début des travaux.	DG ISSEA, UGP-R/expert en communication, experts ESSS
Éthique et Conduite : Code de Conduite pour les travailleurs et consultants.	Annexé aux contrats, dépliants et sessions d'orientation.	Français et Espagnol.	Permanent (à chaque recrutement).	UGP-R/ expert en communication, experts ESSS
Gestion des Plaintes : Procédures du MGP pour les travailleurs et parties prenantes.	Dépliants, brochures, infographies et communiqués de presse.	Français et Anglais.	Continu (campagnes de sensibilisation).	UGP-R/ expert en communication, experts ESSS
Résultats : Leçons apprises et statistiques produites.	Réseaux sociaux de la CEMAC et ateliers régionaux.	Français, Anglais et Espagnol.	À la fin des étapes clés.	

Tableau 4: Processus de Consultation (Dialogue Bidirectionnel)

Phase / Activité	Méthode de consultation	Parties Prenantes (Cible)	Objectif de la Consultation	
Planification Régionale	Réunions de consultation (présentielles et virtuelles).	Directions de la CEMAC, UGP et INS nationaux, PTs (AFRISTAT, UNFPA)	Valider les orientations du PTBA et l'harmonisation statistique.	Commission CEMAC, UGP-R
Mise en œuvre technique	Ateliers régionaux	Directions de la CEMAC, partenaires techniques et consultants.	Ajuster les méthodologies et partager les leçons apprises.	UGP-R/ experts statistiques
Suivi Social et Sécurité	Sessions d'information spécifiques.	Personnel de l'UGP-R, prestataires de services et étudiants de l'ISSEA.	Évaluer l'efficacité du MGP et du Code de Conduite.	UGP-R/ experts ESSS
Gouvernance Supérieure	Réunions du Comité Régional de Pilotage (CRP).	Représentants des États membres, institutions régionales, Commission de la CEMAC et PTFs	Prise de décision stratégique et suivi des risques du projet.	UGP-R/ expert en S&E

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP-CEMAC

V.1. Ressources

Les experts environnemental et sociale de L'UGP du projet au sein de la Commission de la CEMAC seront chargés des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget du PMPP est de USD 295 000 au cours des 4 années du projet et est inclus dans la composante quatre (4) du projet.

Voir le tableau suivant.

Tableau 5: Budget pour la mise en œuvre du PMPP de la Commission de la CEMAC

N	coste de dépense	Détails	Coût unitaire moyen (USD)	Quantité/Fréquence	Sous-total (USD)
1	Consultations préparatoires (PP, PA)	Réunions virtuelles, plateforme Zoom/MS Teams, coordination	-	-	-
2	Ateliers de validation (instruments E&S, CGCGES, PMPP, etc.)	Réunions techniques et virtuelles	-	-	-
3	Campagnes d'information & communication	Communiqués de presse, affiches, site web, traductions	10 000	1/an (4 ans)	40 000
4	Sensibilisation continue PA/OSC/PP régionales	Missions, supports simplifiés, trad.	15 000	1/an (4 ans)	60 000
5	Renforcement de capacités (OSC/ONG PA, PP)	Formation sur gouvernance des données, VBG/EAS/HS, MGQ	25 000	1/an (2026–2028)	75 000
6	Réunions de suivi annuelles	Ateliers bilan, diffusion rapports, participation médias	20 000	4 ans	80 000
7	Clôture & capitalisation	Forum régional final, documentation audiovisuelle	40 000	1	40 000
8	Autres frais (contingence 10%)	Pour couvrir les imprévus.	-	-	25 000
					295 000

V.2. Fonctions et responsabilités de la direction

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont :

- **Le coordonateur du Projet au sein de l'UGP de la CEMAC.** Il assure la coordination de la mise en œuvre du PMPP de la Commission de la CEMAC , tel que convenu dans le PEES ;
- **Les spécialistes environnementaux et sociaux au sein de l'UGP de la CEMAC** assurent la mise en œuvre du ce PMPP :

organiser les consultations prévues dans ce PMPP, assurer la dissémination de l'information relative aux activités du Projet, gérer le MGP, etc.

- **le spécialiste en suivi-évaluation** assure le suivi périodiquement du présent PMPP et met à jour objectivement ce plan en fonction des changements intervenus au niveau des parties prenantes et de leur engagement dans les activités du Projet, il va aussi participer aux consultations, à l'établissement de rapports et contribuer à garantir que toutes les activités du Projet s'adhèrent au PMPP présent.
- **Spécialiste de la gestion financière et spécialiste de passation des marchés,** Ils s'assurent que toutes les questions financières et de passation de marché liées à la mise en œuvre du présent PMPP sont réalisées en temps opportun et de manière adéquate ;
- **Consultants et prestataires de services.** S'assurer que toutes leurs activités sont conformes au présent PMPP et contribuent à la sensibilisation et à la conduite de mobilisation des parties prenantes et à la diffusion publiques du PMPP.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par le biais de rapports de réunion, comptes rendus de consultations, feuilles de présence signées, supports de présentation utilisés, rapports photographiques, et d'un registre électronique centralisé géré par l'expert social régional.

VI. MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES

L'objectif principal de ce mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

Tableau 6: Mécanismes de règlements des plaintes

Étapes du Processus	Actions à entreprendre	Responsables / Acteurs	Délais Maximums
1. Collecte et enregistrement	Réception de la plainte via les différents canaux (boîtes, email, téléphone, rencontres). Inscription systématique dans le registre des plaintes.	Expert Social (UGP-R)	Immédiat
2. Accusé de réception	Remise d'un récépissé au plaignant ou envoi d'une notification confirmant la réception et fournissant un numéro de dossier.	Expert Social (UGP-R)	24 à 48 heures
3. Tri et Transmission	Analyse de la recevabilité de la plainte. Catégorisation (technique, sociale, environnementale, ou sensible type EAS/HS). Orientation vers l'instance compétente.	Expert Social / Coordonnateur UGP-R	5 jours ouvrables
4. Vérification et Action	Enquête sur le terrain, entretiens, analyse des faits et proposition de mesures correctives ou de médiation.	Comité de Gestion des Plaintes (CGP) / Experts techniques	7 à 15 jours (selon la complexité)
5. Suivi & Évaluation (S&E)	Suivi de la mise en œuvre de la solution proposée. Vérification que l'action a bien corrigé le grief initial.	Expert Social / Spécialiste Suivi-Évaluation	Continu jusqu'à résolution
6. Retour d'information	Communication formelle de la décision ou de la solution proposée au plaignant pour obtenir son accord.	Expert Social (UGP-R)	2 jours après la décision
7. Clôture	Signature du procès-verbal de clôture par le plaignant (si satisfait) et archivage final du dossier.	Expert Social et Plaignant	30 jours maximum (total process)

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

Par ailleurs, un mécanisme spécifique de règlement des plaintes des travailleurs du projet sera mis en place, comme précisé dans le Cadre de Procédures de Gestion de la Main-d'Œuvre (CPGMO). Ce mécanisme permettra aux membres du personnel de faire part de leurs préoccupations liées à leurs conditions de travail, en toute confidentialité et sans crainte de représailles. Il sera accessible à tous les travailleurs employés par la Commission de la CEMAC dans le cadre du projet, les sous-traitants et les prestataires de services liés au projet, y compris les agents contractuels, les consultants et les travailleurs temporaires.

La Banque Mondiale et la Commission de la CEMAC ne tolèrent pas les représailles, intimidations ou mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes qui expriment leurs préoccupations ou partagent leur point de vue sur le projet. Toutes les plaintes seront traitées avec diligence, équité et impartialité.

VII. SUIVI ET RAPPORTS

VII.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP-CEMAC

Le suivi des activités de mobilisation des parties prenantes est important pour garantir que les efforts de consultation et de divulgation sont efficaces et que les parties prenantes ont été consultées de manière significative tout au long du processus. Le suivi permet également au Projet d'améliorer ses stratégies en utilisant les informations rigoureuses acquises lors des activités de suivi. Les activités de suivi se concentreront sur :

- La mise en œuvre de ce PMPP ;
- Activités de consultation et de divulgation menées avec toutes les parties prenantes ;
- L'efficacité des processus d'engagement dans la gestion des impacts et des attentes par le suivi du feedback reçu des activités d'engagement.
- Nombre de commentaires par question/sujet et type de parties prenantes, et détails des réactions fournies
- Dans quelle mesure le retour d'information des parties prenantes se reflète dans les activités du Projet
- Le nombre et le type de plaintes ainsi que la nature et le moment de leur résolution
- Enregistrement et suivi des engagements pris envers les parties prenantes
- Attitudes et perceptions des parties prenantes à l'égard du Projet, sur la base des rapports des médias et des réactions des parties prenantes.

VII.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP-CEMAC sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses trimestrielles fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace.

Les informations sur les activités d'engagement entreprises par la Commission de la CEMAC au cours de chaque l'année seront transmises aux parties prenantes de différentes manières : à travers des bulletins d'information périodiques diffusés par courrier électronique, la publication de rapports sur le site web officiel de la Commission de la CEMAC, des notes de synthèse distribuées lors des réunions régionales ou sectorielles, ainsi que des communications ciblées auprès des partenaires techniques et des représentants de la société civile.



ANNEXES

Annexe 1 : Comptes rendus de réunions et de consultations précédents

Tableau 7: Comptes rendus de réunions et de consultations

Partie prenante	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
INS, Commission de la CEMAC, UGP, PTFs, ISSEA, PREF-CEMAC, PRASAC, CEBEVIRHA, CPAC, BEAC, etc.	04 mai 2023	Forte adhésion au projet, recommandations sur l'alignement des cadres environnementaux et sociaux avec les politiques nationales et régionales, nécessité de cohérence avec les initiatives en cours	Intégration des observations dans la formulation des documents cadres (CGES, PMPP, CPGMO) et engagement à renforcer la coordination régionale.	Partage des documents provisoires pour revue technique ; planification d'une session technique de validation.	Juin-juillet 2023 pour le partage ; session technique prévue avant soumission finale (août 2023).
Organisations régionales des Peuples Autochtones (REPALEAC, MBOSCUA, I, etc.)	12 mai 2023	Forte appréciation de la démarche participative ; recommandations sur : inclusion des PA dans les enquêtes, prise en compte des rythmes saisonniers, prévention des VBG, et utilisation des relais communautaires pour la sensibilisation.	Prise en compte des suggestions pour les intégrer dans les mesures d'atténuation et dans les plans d'action des pays ; engagement à poursuivre les échanges pendant la mise en œuvre.	Développement d'un plan de sensibilisation ciblé pour les PA ; intégration de la CLIP/FPIC dans les activités à risque ; consultations continues prévues pendant l'exécution.	Préparation du plan PA : juin-septembre 2023 ; consultations régulières jusqu'en 2029.
INS, Commission de la CEMAC, UGP-R, PTFs, ISSEA, PREF-CEMAC, PRASAC, CEBEVIRHA, CPAC, BEAC, etc	22-23 sep 2025	outils validés avec de recommandation d'amelloration	integration des recomendation	Partage des documents avec les UGP nationaux et la BM pour l'ANO.	octobre 2025

Annexe 2 : cartographie des parties prenantes régionales

Tableau 8: cartographie des parties prenantes régionales

Groupes de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'influence	Méthodes de consultation et d'engagement	Responsabilité
Comité régional de pilotage du projet	Supervision stratégique, validation des rapports et orientations	Élevé	Réunions formelles trimestrielles, correspondance officielle, ateliers régionaux	UGP du projet / Direction CEMAC
Unité Régionale de Coordination (UGP)	Coordination technique régionale et suivi de la mise en œuvre	Élevé	Réunions hebdomadaires, rapports techniques, plateformes collaboratives	Commission CEMAC / UGP
Directions sectorielles de la Commission CEMAC impliquées	Apport technique et alignement avec les politiques communautaires	Élevé	Sessions d'échanges interservices, validation technique, courriers officiels	UGP du projet
UGP nationales et INS/BNS/DGS des pays membres	Mise en œuvre opérationnelle du projet dans les pays	Élevé	Réunions virtuelles/mensuelles, ateliers, missions de terrain	UGP et Banque mondiale
Grandes écoles et institutions académiques régionales (ENSAE, ISSEA, etc.)	Contribution à la formation et à la production statistique	Moyen	Consultations techniques, participation à des groupes de travail	UGP
Partenaires techniques et financiers (BM, AFRISTAT, UNFPA, etc.)	Appui technique et financier, accompagnement des réformes, suivi du projet	Élevé	Réunions bilatérales et multilatérales, groupes de coordination	UGP / Banque mondiale
Utilisateurs régionaux de données (PREF-CEMAC, BEAC, PRASAC, etc.)	Utilisation des produits statistiques pour la prise de décision	Moyen	Diffusion de produits, consultations sur les besoins en données	UGP / INS nationaux
Utilisateurs externes (universités, agences des Nations Unies, etc.)	Recherche, appui analytique, suivi des ODD	Faible	Plateformes d'accès aux données, invitations aux ateliers de dissémination	UGP / commission CEMAC
Société civile régionale (ONG des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (REPALEAC, MBOSCUDA, etc.)	Veille citoyenne, plaidoyer, inclusion des groupes vulnérables	Moyen	Réunions participatives, tables rondes, mécanismes de feedback, appels d'offres, réunions de clarification contractuelle Groupes de discussion ciblés, consultations communautaires, CLIP/FPIC	UGP / Commission CEMAC
Médias et plateformes régionales de communication	Relais d'information sur le projet et ses impacts	Faible	Communiqués de presse, interviews, participation aux événements	UGP / Communication CEMAC
Fournisseurs et prestataires régionaux	Appui logistique, services techniques et infrastructure	Faible	Appels d'offres, réunions de clarification contractuelle	UGP régionale / UGP nationales

Annexe 3 : Formulaire d'enregistrement de la plainte

SECTION I : Coordonnées du point focal du MGP

- Nom et prénom du point focal :
- Fonction :
- Unité/Service :
- Téléphone :
- Courriel :
- Date de réception de la plainte :/...../.....
- Numéro de référence de la plainte :

SECTION II : Détails de la partie plaignante

- Nom de l'institution/organisation (facultatif) :
- Type de partie prenante (facultatif) :
 - ☐ INS/BNS/DGS
 - ☐ Organisation régionale
 - ☐ Partenaire technique
 - ☐ OSC (ONG, PA)
 - ☐ Autre (précisez) :
- Pays d'origine (facultatif) :
- Nom du représentant ou signataire de la plainte :
- Fonction du représentant :
- Coordonnées (email, téléphone, adresse) :

SECTION III : Détails de la plainte

- Canal de soumission :
 - ☐ Courriel officiel
 - ☐ Lettre manuscrite
 - ☐ Réunion officielle
 - ☐ Autre (précisez) :
- Nature de la plainte :
 - ☐ Gouvernance du projet
 - ☐ Planification des activités
 - ☐ Accès à l'information
 - ☐ Rôle ou représentation dans les organes du projet
 - ☐ Communication ou coordination
 - ☐ Autre (précisez) :
- Résumé de la plainte :
.....
.....
- Documents justificatifs joints :
 - ☐ Oui ☐ Non — Si oui, précisez :

SECTION IV : Sensibilité ou confidentialité de la plainte

- La plainte est-elle considérée comme sensible ? ☐ Oui ☐ Non
- Le plaignant demande-t-il un traitement confidentiel ? ☐ Oui ☐ Non
- Instructions spécifiques concernant la confidentialité :
.....

SECTION V : Traitement et résolution de la plainte

- Entité ayant traité la plainte :
 - ☐ Unité Régionale de Coordination (UGP)
 - ☐ Comité Régional de Pilotage (CRP)
 - ☐ Autre (précisez) :
- Résumé de l'analyse de la plainte :
.....
- Mesures prises ou recommandées :
.....
- Statut actuel :
 - ☐ Résolue
 - ☐ En cours de traitement
 - ☐ Rejetée (motif à préciser)
 - ☐ Réorientée à une autre instance
- Date de résolution (ou de clôture) :/...../.....
- Suivi prévu (si applicable) :
 - ☐ Réponse écrite envoyée
 - ☐ Réunion de clarification prévue
 - ☐ Intégration des recommandations dans la mise en œuvre
 - ☐ Autre :